



## **MAIRIE DE BRIARRES-SUR-ESSONNE**

### **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 du mois de juin, le Conseil Municipal de Briarres-sur-Essonne légalement convoqué le 4 juin 2021, s'est réuni à la salle polyvalente à dix-neuf heures, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christophe BONNIEZ, Maire de la Commune.

Etaient présents : Messieurs Christophe BONNIEZ, Guy VERMASSEN, Frédéric BAYLE, Luc PILLETTE, Didier VILLARD, Madame Christelle MARCHAL, Messieurs Christian BLONDEAU, Reynald CHARLES, Mesdames Caroline COLIN, Elisabeth WALKOWIAK Messieurs Éric STEENS, Jacques FERNANDES et Madame Corinne ROLAND-COUSSOT.

A donné pouvoir : Gérard COURTOIS à Luc PILLETTE  
Antoine BRUNHES à Jacques FERNANDES

Monsieur Eric STEENS est élu secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

---

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose que, compte-tenu de la charge de l'ordre du jour, le sujet « Synthèse des projets » soit remis à une réunion ultérieure. Les conseillers valident cette proposition.

### **COMPTE-RENDU DES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE**

Conformément à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire informe le Conseil qu'après consultation des adjoints, il a été ou sera incessamment notifié aux acquéreurs que la Mairie n'entendait pas exercer son droit de préemption concernant la vente des immeubles et terrains suivants :

- Parcelle D 310 – 82 rue de l'Eglise
- Parcelle AC 38 – 39 rue de Buisseau
- Parcelles ZK 91 + 92 – 22 chemin de Pithiviers
- Parcelle ZK 110 – 2 rue de l'Evangile
- Parcelle D 254 – 43 rue des Coquereaux
- Parcelle ZK 126 – 31 rue de l'Evangile
- Parcelles D 324 + 327 – 334 rue Grande
- Parcelles D 247 248 251 252 – 71 rue des Coquereaux
- Parcelle AC 39 – 91 rue de Buisseau

### **ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021**

Le Maire explique qu'en février 2021, le conseil communautaire a délibéré et arrêté les attributions de compensation provisoires au titre de l'année 2021 pour l'ensemble des communes de la Communauté de Commune du Pithiverais Gâtinais.

Le montant fixé pour la commune est identique au montant arrêté en 2020. Il appartient d'approuver le montant 2021 des attributions de compensation pour procéder aux versements.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le montant des attributions de compensation à la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais pour 2021, fixé à 106 360,13 €.

### **TRANSFERT DU BAIL EMPHYTEOTIQUE LOGEMENT SOCIAL**

Le Maire explique que la commune de Briarres sur Essonne possède un logement social au 50 rue de la gare (attenant à la mairie). Elle avait confié à la SIAP, bailleur social, la réhabilitation de ce logement qui lui a ensuite été mis à disposition, sous la forme d'un bail emphytéotique signé le 1er décembre 2009, à titre gratuit pour une durée de 55 ans.

Ce bail a été conclu avec les caractéristiques suivantes :

- Durée de 55 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999 ;
- Gratuité ;
- Retour du logement dans le patrimoine communal à la fin du bail.

Dans le cadre de la gestion du patrimoine de la SIAP par LogemLoiret (devenu actionnaire majoritaire de la SIAP), il est nécessaire de signer un avenant entre la commune, la SIAP et LogemLoiret. Pour ce faire, il est demandé de bien vouloir soumettre au conseil municipal une délibération autorisant le principe de la substitution du preneur et la signature de cet avenant par le maire.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE LogemLoiret à se substituer à la SIAP en tant que preneur du bail emphytéotique portant sur le logement situé au 50 rue de la Gare à compter du 1er juin 2021.
- AUTORISE le maire à signer l'avenant au bail emphytéotique.

#### **CONTINUITÉ DE LA GARANTIE D'EMPRUNT**

Le Maire rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, LogemLoiret va gérer le logement locatif mis à disposition par bail emphytéotique par la commune.

Bien que le prêt en cours soit transféré à LogemLoiret, la Caisse des Dépôts et des consignations, établissement bancaire prêteur, demande la confirmation, par délibération, du maintien de la garantie des emprunts consentie par les collectivités publiques.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Corinne ROLAND-COUSSOT) :

- CONFIRME par délibération le maintien de la garantie de la commune pour LogemLoiret sur l'emprunt ayant servi à financer la réhabilitation du logement situé au 50 rue de la gare

#### **MODULO - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SPL MODULO AU TITRE DE L'EXERCICE 2020**

Le Maire explique que les Sociétés Publiques Locales, comme MODULO qui gère la borne de recharge électrique de la Place des Déportés, sont soumises aux dispositions applicables aux Sociétés d'Economie Mixte Locales telles que fixées par le titre II du livre V du CGCT, ainsi, conformément à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, le mandataire auprès de la SPL MODULO doit établir et présenter à son assemblée délibérante un rapport sur l'exercice écoulé.

Le rapport du mandataire sur l'activité de la SPL modulo au titre de l'exercice 2020 a été envoyé aux membres du conseil.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport du mandataire sur l'activité de la SPL modulo au titre de l'exercice 2020
- APPROUVE le rapport du mandataire sur l'activité de la SPL modulo au titre de l'exercice 2020

#### **MODULO - ACCEPTATION DE L'ENTRÉE D'AUTRES COLLECTIVITÉS**

Le SIEIL, le SIDELC et le SIEM ont doté leur territoire d'un outil d'aménagement commun en créant une Société Publique Local (SPL) : MODULO (MObilité DURable LOcale) dédiée exclusivement à l'exploitation, la maintenance et l'interopérabilité des infrastructures de recharges pour véhicules utilisant une énergie durable.

La SPL offre l'avantage d'élargir son périmètre géographique au territoire français, pour l'ensemble des structures publiques qui souhaiteraient être actionnaire de la SPL dans le but de développer la mobilité durable et favoriser l'interopérabilité entre les différents systèmes, et ainsi, mutualiser les coûts de fonctionnement.

Dans ce contexte, la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electricité en Meuse (FUCLEM) a sollicité son entrée au capital de la SPL MODULO comme suit :

La Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electricité en Meuse (FUCLEM) devra souscrire au capital de la SPL pour 95 actions valant 100 € chacune, soit une participation totale de 9.500 euros.

Cette entrée au capital de MODULO sera réalisée par l'émission d'actions nouvelles, soit une augmentation de capital en numéraire, avec maintien du droit préférentiel.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electricité en Meuse à entrer au capital de la SPL MODULO selon les modalités évoquées ci-après : La Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electricité en Meuse (FUCLEM) devra souscrire au capital de la SPL pour 95 actions valant 100 € chacune, soit une participation totale de 9 500 euros ;
- AUTORISE « la commune de BRIARRES SUR ESSONNE » à renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription prévu par l'article L 225-132 du code du commerce alinéa 4, en faveur de la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electricité en Meuse ;
- APPROUVE la modification du nombre de sièges du Conseil d'administration de la SPL permettant d'intégrer le nouvel actionnaire et la modification corrélative de ses statuts ;
- AUTORISE la SPL MODULO à se prononcer sur l'augmentation de capital lors d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire ;
- AUTORISE le Président de Modulo à signer tous les documents afférents à cette augmentation de capital et aux modifications approuvées ci-dessus.

#### **EMPRUNT INSCRIT AU BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Maire rappelle que dans le budget primitif 2021, voté lors du conseil municipal du 19 mars 2021, il avait été inscrit un emprunt d'un montant de 35 000 € destiné à financer une partie des investissements et préserver la capacité d'auto-financement de la commune

Après étude des propositions effectuées par le Crédit Agricole, le maire propose ainsi un emprunt d'une durée de 7 ans, au taux de 0.39%.

L'échéance trimestrielle sera constante et d'un montant de 1267,75 €.

Le coût total des intérêts sera de 496,98€.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à contracter un emprunt de 35 000 €, tel qu'inscrit au budget primitif, à un taux fixe de 0,39%, d'une durée de 7 ans, auprès du Crédit Agricole Centre Loire.

### **ÉPICERIE LIBRE-SERVICE & REHABILITATION DE LA MAISON 12 RUE DE LA GARE**

Le Maire rappelle avoir présenté, lors du conseil municipal du 8 janvier 2021, les grandes lignes du projet d'épicerie Libre-Service. Il avait alors indiqué que :

- Ce projet répondait à l'attente des administrés (l'épicerie est citée au 1<sup>er</sup> rang de l'attente, pour les commerces, à près de 50 %).
- Ce projet revêtait la forme d'une épicerie de libre-service (ouverture 24h/24 – 7j/7 paiement par carte bancaire) proposant des produits locaux, et bio issus de producteurs locaux, donc favorisant les circuits courts.
- Il avait présenté le projet en conférence des maires de la CCPG le 4.12.2020 afin de saisir l'opportunité donnée de pouvoir faire flécher une partie de la subvention volet 2 de la CCPG pour ce projet.
- En conseil communautaire du 15.12.2020, le fléchage d'une subvention de 15 000 € avait été voté pour ce projet à la condition de compléter le plan de financement et de solliciter d'autres subventions.
- L'estimation n'intégrait alors que l'épicerie libre-service avec son kiosque, l'ordre de grandeur des coûts étant de 42 200 €.

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	Taux
Épicerie libre-service	28 670,00 €	34 404,00 €	CCPG	15 000,00 €	36%
Aménagement KIOSQUE	13 530,00 €	16 236,00 €	DETR	16 880,00 €	40%
			Autofinancement	10 320,00 €	24%
<b>TOTAL</b>	<b>42 200,00 €</b>	<b>50 640,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>42 200,00 €</b>	

Le Maire présente alors la réactualisation du projet tel qu'il a été présenté en CCPG et au département afin de valider le fléchage du volet 2 (présentation effectuée par Monsieur Guy Vermassen le 21 mai 2021).

Le point principal est que l'on propose d'implanter cette épicerie Libre-Service en centre-bourg 12, rue de la Gare, donc attenant à la Boulangerie.

**Le but est donc à la fois d'implanter cette épicerie au plus proche de la boulangerie pour créer de la proximité (voire de la synergie) et de réhabiliter la maison effondrée 12, rue de la Gare.**

Dans cette configuration, nous avons l'estimation des coûts est la suivante (projet en 2 étapes) :

**2022 :**

- Démolition de la maison centre Bourg : 19 961 € HT / 23 953,20 € TTC
- Mise en place d'une dalle et toiture : 41 778 € HT / 50 133,60 € TTC

**Total 1<sup>ère</sup> étape : 61 739 € HT / 74 086,80 € TTC**

**2023 :**

- Mise en place d'épicerie libre-service (60 casiers) et de la chambre froide

1<sup>ère</sup> estimation des coûts sur la base de devis : 33 670 € HT / 40 404 € TTC

**Total projet : 95 409 € HT / 114 490,80 € TTC**

Le nouveau plan de financement envisagé en regard de ce projet à mener est alors étudié.

Éric STEENS trouve le coût de la démolition élevé.

Guy VERMASSEN lui indique que cela comprend aussi la consolidation des murs mitoyens.

Frédéric BAYLE précise que suite à l'écroulement de la maison, tout est à débarrasser depuis la cave.

Jacques FERNANDES demande si la toiture totale sera refaite.

Christophe BONNIEZ le confirme et précise que la cave sera conservée afin de servir de lieu de stockage.

Jacques FERNANDES demande qu'il soit prévu un accès à l'arrière-cour de la boulangerie.

Didier VILLARD estime le coût total élevé par rapport au projet initial.

Christophe BONNIEZ lui rappelle que ce nouveau projet combine ce qui auparavant représentait deux dossiers distincts et que la réfection de la zone de la maison effondrée 12, rue de la Gare, est un impératif incontournable.

Jacques FERNANDES indique qu'il ne sera pas possible de récupérer du FCTVA sur ces travaux.

Il convient de le confirmer ou l'infirmer car il ne s'agira pas d'un immeuble de rapport.

Didier VILLARD demande pourquoi ne pas réutiliser les bâtiments de l'école qui seront disponibles à compter de la rentrée prochaine.

Luc PILLETTE explique qu'il s'agit de créer une synergie avec le commerce existant de la boulangerie.

Christophe BONNIEZ rappelle qu'il s'agit là d'une véritable attente des habitants de la commune (cf. le sondage de début de mandat).

Jacques FERNANDES alerte sur le fait que si les financements ne sont pas au rendez-vous, il conviendra d'abandonner le projet.

Christophe BONNIEZ répond qu'il est bien entendu que la décision sera actée au vu des financements obtenus.

Didier VILLARD exprime qu'il ne faudrait pas que les coûts pénalisent les autres projets.

Christophe BONNIEZ rappelle que la réutilisation et/ou vente des bâtiments de l'école n'est pas un sujet d'actualité mais que la perspective de générer une recette et donc des financements sera bien entendu étudiée ultérieurement.

Luc PILLETTE rappelle que si les bâtiments sont vendus, il faut auparavant construire une nouvelle salle polyvalente. Quant à la maison effondrée 12, rue de la Gare, la réhabilitation du lieu est aussi une nécessité pour la sécurité des maisons mitoyennes.

Christian BLONDEAU indique qu'il convient aussi de s'interroger sur les possibilités de stationnement à proximité.

Éric STEENS déclare qu'il faut un parking.

Jacques FERNANDES rappelle qu'il s'agit là de commerces (boulangerie et épicerie) qui n'accueilleront que des clients de passage, non destinés à s'éterniser.

Corinne ROLAND-COUSSOT s'interroge sur les résultats : seront-ils au rendez-vous ? Elle trouve le projet très intéressant, cependant elle estime qu'il conviendra de se réinterroger sur la faisabilité des choses dans un deuxième temps au vu des subventionnements obtenus.

Christophe BONNIEZ confirme qu'il s'agit là d'une prise de risque qu'il estime cependant raisonnée.

Didier VILLARD rappelle que le lieu nécessite, hors de toute autre considération, d'être réhabilité.

Frédéric BAYLE rappelle qu'il s'agit d'une attente réelle des habitants de la commune.

Jacques FERNANDES demande que soit construit un petit muret pour empêcher le stationnement au regard de l'épicerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : Didier VILLARD) :

- ADOPTE le plan de financement suivant :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	Montant	Taux
Démolition de la maison centre Bourg	19 961 €	23 953,20 €	CCPG	15 000,00 €	15,72 %
Mise en place d'une dalle et toiture	41 778 €	50 133,60 €	DETR	38 163,60 €	40 %
Mise en place d'épicerie libre-service (60 casiers) et de la chambre froide	33 670 €	40 404 €	REGION-CRST	23 163,60 €	24,28 %
			Autofinancement	19 081,80 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>95 409 €</b>	<b>114 490,80 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>95 409 €</b>	<b>100 %</b>

- AUTORISE le maire à déposer toute demande de subvention pour le projet d'épicerie libre-service dans sa nouvelle définition auprès de la Communauté de Communes, auprès de la Préfecture au titre de la DETR et auprès de la Région au titre du CRST.

#### **ECLAIRAGE PUBLIC 2022**

Le Maire rappelle que l'année 2020 a vu la rénovation de 10 points d'éclairage public, puis cette année ont été installés 18 points d'éclairage public de la Rue de l'évangile au Chemin des Vergers. L'installation a été réalisée par la SICAP entre mai et juin 2021. Pour 2022, nous prévoyons ainsi de renouveler 20 points d'éclairage public sur les 35 qu'il reste à remplacer par la technologie économe LED.

Il présente le devis de la SICAP aux conseillers.

Didier VILLARD demande quelles zones seront concernées.

Guy VERMASSEN explique que l'ordre de priorité n'a pas encore été défini mais que les intervention se feront de façon homogène.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement ci-dessous pour le remplacement de 20 points d'éclairage public en 2022.

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	Montant	Taux
SICAP - fourniture et pose de 20 Ep	12 372,80 €	14 847,36 €	SIERP	6 000,00 €	300 € / EP
			PETR	1 219,20 €	RES-EC-104 60,96 / EP
			Département Volet 3 bis FAPO	2 722,02 €	22%
			Autofinancement	2 431,58 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>12 372,80 €</b>	<b>14 847,36 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 372,80 €</b>	<b>100 %</b>

- CHARGE le maire de solliciter les subventions auprès du SIERP, du PETR et du Département au titre du FAPO.

#### **ACHAT PARCELLE D198 POUR LA FIBRE OPTIQUE**

Le Maire informe le conseil que la société Lysséo, détentrice de la délégation de service public du Loiret pour l'installation de la fibre optique dans le département, a proposé à la commune un schéma d'implantation, notamment pour l'installation du nœud de raccordement (NRO), la 1ère pièce maîtresse dans le dispositif.

Il se trouve que la localisation proposée et retenue se situe sur une parcelle qui, après vérification, n'appartient pas à la commune. Elle appartient à la société BATI France, dont le gérant, Monsieur Boudart, a accepté l'offre de la commune pour le rachat de la parcelle à hauteur de 1200 €.

Eric STEENS souhaite connaître la date de mise à disposition de la fibre.

Christophe BONNIEZ lui indique que cela devrait se faire d'ici fin 2022.

Jacques FERNANDES demande s'il sera nécessaire de prévoir une chappe.

Christophe BONNIEZ lui explique que le conteneur est partiellement enterré et donc ne nécessite pas de chappe.

Jacques FERNANDES s'interroge alors sur les moyens budgétaires pour cet achat.

Christophe BONNIEZ informe le conseil que, compte-tenu du report de certains projets (notamment en voirie, abordé plus en aval), cela ne pose pas de problème.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CHARGE le maire de l'achat de la parcelle cadastrée D 198 au prix de 1200 € + frais de notaire.

- AUTORISE le maire à signer tout document y afférant.

### **TRAVAUX DE LA BOULANGERIE**

Le Maire rappelle que lors du conseil du 2 Octobre 2020, il avait présenté les coûts de la rénovation extérieure de la boulangerie après les légères évolutions qui avaient été décidées dans le but d'améliorer la finition globale.

Pour rappel, les évolutions décidées et validées lors de ce conseil étaient :

- Ajout de la réparation de la porte de garage
- Ajout volet bois façade + fenêtre aluminium
- Baisse de la TVA de 20 à 10% pour la partie maçonnerie.

Au bilan, le nouveau total était de 33 123,90 € (TTC), à comparer aux 33 516,90 € (TTC) du projet initial (l'écart est de -1%).

Il avait également rappelé la liste des subventions notifiées.

Au 11 juin, les entreprises Dupré pour le ravalement, et l'entreprise Dupeu pour les huisseries ont achevé leurs travaux.

Il invite chacun à admirer la qualité du travail effectué, notamment la mise en valeur des magnifiques pierres d'angle et la très belle revalorisation du bâtiment.

Il reste à mener les travaux de peinture par la société Amiard. Ils vont se faire d'ici la fin du mois de juin.

Au sujet de la peinture, il a été nécessaire de procéder à quelques ajustements sur les travaux à réaliser, ce qui modifie le coût prévu initialement.

Ces modifications sont les suivantes :

- Peinture des fenêtres de l'étage
- Peinture du porche
- Peinture des bandeaux et corniches

Jacques FERNANDES rappelle que dans le projet initié sous son mandat, un volet roulant était prévu.

Frédéric BAYLE lui explique que l'installation dudit volet est techniquement difficile aussi a-t-il été opté pour un rideau intérieur, la porte étant elle-même sécurisée.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications et les coûts complémentaires afin d'assurer une parfaite finition de l'ensemble de la rénovation extérieure de la boulangerie, selon le bilan ci-après :

- Devis initial € (HT) 1 811,75€

- Devis final avec les modifications € (HT) 2 838,08 €

Soit une augmentation des coûts de la partie peinture de 1 026,33 € (HT)

### **SYNTHESE DES TRAVAUX DE VOIRIE 2021**

Le maire rappelle que lors du conseil du 8 janvier 2021, il a été décidé de lancer les travaux de voirie 2021 suivants :

- Accès PMR au Relais Briarrois redéfini (« trottoir prolongé jusqu'à la gare »)
- Sécurisation Route de Villereau

Il rappelle le chiffrage retenu :

- Coût Total (HT) 26 147 €

- Subvention « Amendes de Police » 16 805 € (64 %)

- Auto-financement 9 342 €

Il se trouve que le projet d'accès PMR au Relais Briarrois redéfini n'a pas obtenu l'autorisation du département pour les raisons suivantes :

- Manque d'homogénéité avec la zone de limitation de vitesse 30 km/h :
- Cheminement piéton PMR insuffisamment sécurisé :
- Zone de stationnement non conforme :

En conséquence, il indique avoir relancé une consultation de CAP Loiret (M. Baudet) afin d'aider la commune à redéfinir un projet permettant de répondre aux différentes contraintes, désormais formulées explicitement. Le processus a débuté avec une réunion de travail le 28.05.2021.

A l'issue de cette réunion, les conclusions et les échéances sont désormais les suivantes :

- L'objectif est d'aménager une zone 30 en partant de la mairie et en allant jusque la gare, puis en raccordement avec l'aménagement sur Dimancheville (réalisation en plusieurs phases – mais réflexion globale).
- Proposition des orientations d'aménagement (rendu fin septembre maxi)
- Chiffrage du ou des scénarii retenus (rendu fin octobre maxi)
- Prospective financière par le service des finances du département
- Définition du phasage de l'opération en Novembre et chiffrage de chaque phase
- Dépôt des dossiers de demande de subvention entre décembre et février
- Lancement du marché de maîtrise d'œuvre en avril-mai 2022
- Lancement des études en juin 2022 pour des travaux possibles en novembre 2022

Pour la 2<sup>ème</sup> partie, la sécurisation de la route de Villereau, l'autorisation du département a été obtenue et les travaux ont été réalisés par l'entreprise Laly de Puiseaux fin Mai 2021.

Par rapport au devis initial, nous avons prolongé de 2 m les trottoirs pour assurer l'écoulement des eaux de ruissellement de manière optimale, engendrant un coût supplémentaire modeste de 780 € (HT).

Jacques FERNANDES indique que, selon lui, ce supplément n'est pas de l'enrobé mais du point à temps.

Luc PILLETTE lui répond qu'il est étonné de cette remarque mais qu'il fera confirmer ou infirmer cette assertion.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan d'actions pour redéfinir le « Projet Accès PMR », et du nouveau planning associé pour sa réalisation.
- PREND ACTE de l'achèvement des travaux de sécurisation Route de Villereau.

### **PANNEAU D'AFFICHAGE LED**

Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 8 janvier 2021, a été validé le projet d'achat d'un panneau d'affichage LED d'information communale afin de finaliser la mise en place du dispositif de communication (le triptyque : « Site Internet officiel et homogène avec la CCPG, Application Smartphone IntraMuros et Panneau LED » afin de pouvoir toucher tous les publics).

Il indique également qu'une communication en ce sens sera effectuée dans la prochaine parution de la gazette, il invite également les conseillers à en faire la promotion.

Le Conseil avait alors validé le choix de la société PRISMAFLEX.

A l'achat, le coût est pour le panneau PRISMAFLEX de 13 174 Euros, comprenant le mobilier - Transport - pose (hors scellement) - maintenance OFFERTE années 1 et 2 - le logiciel de gestion des contenus (PCM) sur 2 ans.

Il faut prévoir un contrat de maintenance pour les années 3, 4 et 5, en plus du coût d'achat et d'installation du panneau. Ce coût annuel est de 1 146 Euros.

Il a également été décidé, pour des raisons de conformité technique, de faire réaliser le massif béton pour le scellement, non chiffré lors du conseil du 8 janvier 2021, par les services techniques de PRISMAFLEX.

A date, la DSIL a répondu favorablement mais nous a notifié une subvention inférieure à la demande : 3 294 €.

Concernant le département, à l'issue de la 2<sup>ème</sup> campagne, notre demande a été validée et une subvention de 5 270 € a été attribuée. Néanmoins, attendre la 3<sup>ème</sup> campagne cantonale pour la notification permettrait d'obtenir une subvention légèrement supérieure (principe de redistribution du reliquat).

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE du bilan à date des subventions obtenues.
- APPROUVE la mise à jour du plan de financement comme présenté ci-dessous :

<b>DEPENSES</b>	Montant HT	Montant TTC	<b>RECETTES</b>	Montant	Taux
Panneau LED	14 450,00 €	17 340,00 €	Département	5 270,00 €	36%
			DSIL	3 294,00 €	23%
			Autofinancement	5 886,00 €	41%
<b>TOTAL</b>	<b>14 450,00 €</b>	<b>17 340,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 450,00 €</b>	<b>100 %</b>

### **BILAN MI 2021**

Le Maire présente le bilan financier à mi-année :

Fonctionnement :

- Dépenses inférieures au budget prévu en raison des attributions de compensation non versées depuis 6 mois (54 000 €, objet de la 1<sup>ère</sup> délibération, pour débloquer le sujet côté trésorerie).

- Recettes conforme à l'attente, pas de sujet à signaler (versement plutôt en fin d'année).

Investissement :

- Dépenses inférieures au budget en raison du décalage de plusieurs projets.

- Recettes inférieures à la prévision, l'emprunt permettra de lancer le diagnostic de l'église.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Elections**

Le Maire appelle à des volontaires supplémentaires pour le planning de tenue des bureaux de vote, lequel sera diffusé rapidement.

### **Eolien**

Le Maire explique qu'il a été sollicité par plusieurs sociétés pour lui expliquer que la commune est éligible et souhaitent approcher les propriétaires des terrains pressentis.

## **TOUR DE TABLE**

### **Luc PILLETTE :**

Il exprime son insatisfaction due aux problèmes et retards dans l'entretien de la commune.

Beaucoup de dépenses ont été engagées pour le camion et le tracteur.

Le fleurissement n'a pas pu être effectué comme prévu car le fournisseur (ESAT Les Cèdres) a été dévalisé.

Un frêne de 30 mètres est tombé sur le terrain d'un particulier. Le SMORE s'en est chargé en 8 jours. Il explique que beaucoup d'arbres sont malades : une trentaine est à couper.

Également, un chantier d'insertion mandaté par le SMORE s'est chargé du débroussaillage.

### **Guy VERMASSEN :**

Il rappelle l'exposition de peinture qui se tiendra le 26 juin : Béatrice THIERCELIN présentera ses toiles à l'église.

Briarres-en-fête est validé, en collaboration avec le Comité des Fêtes, pour le 12 septembre. Des structures gonflables seront installées.

La gazette numéro 14 sera diffusée en juillet.

Social :

- la liste « canicule et vagues de chaleur » a été établie. 120 personnes de + de 65 ans ont été sollicitées. Le retour est de 42 %.

- la banque alimentaire, malheureusement, fonctionne très bien. Deux familles sont bénéficiaires, une troisième est en instance.

### **Frédéric BAYLE :**

Il expose son apprentissage de la « lenteur administrative » et qu'il convient de faire au mieux avec les contraintes.

### **Christelle MARCHAL :**

Elle exprime sa satisfaction de tout ce qui se réalise.

### **Caroline COLIN :**

Elle affirme la même satisfaction.

### **Elisabeth WALKOWIAK :**

Elle informe le conseil de la tenue du forum des associations de Briarres le 4 septembre.

PLUI : l'enquête publique se tiendra du 14 juin au 13 juillet.

### **Éric STEENS :**

Il dit que malgré les « lenteurs administratives », la mairie peut être fière.

Il exprime son refus de l'éolien. Il évoque les nouvelles générations de panneaux solaires, beaucoup plus efficaces et écologiques.

### **Corinne ROLAND-COUSSOT :**

Elle se déclare très satisfaite, « enfin ça bouge ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22h00.

Le Maire,

Le Secrétaire

Les Membres